

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015/48

Objet : Modification des durées d'amortissement des stations-service et de l'aire de carénage

L'an deux mille quinze, le 1^{er} octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Prunières, salle des cérémonies, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 1^{er} octobre 2015

Date de convocation :
Le 1^{er} septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents

Vote(s) pour 15

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Bénédicte FEROTIN

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président) ;

M. Marc VIOSSAT (Vice Président),

Mme Catherine SAUMONT (Vice Présidente) ;

Mme Chantal ROUX (Conseillère Syndicale) suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ;

M. Marc AUDIER (Conseiller Syndical) suppléant Mme Chantal EYMEOD ;

M. Jean BERNARD (Conseiller Syndical-Secrétaire),

M. Pierre VOLLAIRE (Conseiller syndical) ;

Mme Valérie GRECARD (Conseiller syndical) ;

M. Pierre DOUSSOT (Conseiller syndical) suppléant M. Robert FRAYSSINES ;

M. Christian DURAND (Conseiller syndical - rapporteur du budget) ;

Mme Bénédicte FEROTIN (Conseillère syndicale) ;

M. Jean CONREAUX (Conseiller syndical) ;

Mme Valérie ROSSI (Conseillère Syndicale, Membre du bureau) ;

M. Joël BONNAFFOUX (Conseiller syndical) ;

Mme Patricia VINCENT (Conseillère syndicale).

Etaient représentés :

M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Chantal ROUX

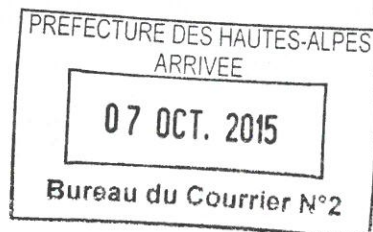
Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER

Etaient invités:

M. Alain ZURBACH (EDF), M. GLEVAR (Comité départemental de voile), M. Guy KLETTY (Maire de St Vincent les Forts), M. CLERJON (adjoint au Maire de St Vincent les Forts), M. Bernard ADAM (Club des Sports de la Gendarmerie), M. GAMBAUDO (Maire de Pontis), Mme Agnes PIGNATEL (Maire du Lauzet-Ubaye)

Etaient excusés :

M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, représenté par Mme Valérie ROSSI. Mme Chantal EYMEOD, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Robert FRAYSSINES, Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Christian HUBAUD, Mme Bernadette SAUDEMONT, Mme Ginette MOSTACHI, M. Daniel GALLAND, Mme Brigitte GAUDIN, Mme GARCIN-EYMEOD ; Mme Carole CHAUVET, M. Gilles VOLLAIRE service Politique territoriale Département 05, Mme Anne RINJONNEAU service tourisme Département 04, M. Pascal VENTRE Département 04, M. TAVAN (Syndicat des Irrigants)



Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que le S.M.A.D.E.S.E.P. procède depuis 2005 aux amortissements sur les biens acquis ou reçus en rétrocession depuis 2008.

En juin 2013, le Conseil syndical a délibéré pour que les stations d'avitaillements construites dans le cadre du programme « Ports Propres » soient amorties sur 10 ans. Entre temps, il a décidé de financer cette opération pour partie par la souscription d'un emprunt sur une durée de 20 ans.

Dans ces conditions, le Président a considéré comme opportun de faire corrélés les durées d'amortissement et de financement et d'amortir en conséquence les biens construits dans le cadre du programme « Ports Propres » sur une durée de 20 ans.

Cependant après analyse budgétaire, il n'est pas envisageable, compte-tenu du montant annuel d'amortissement sur ce programme, de pouvoir assumer annuellement ces montants d'amortissement sur cette durée initialement envisagée. La partie « aménagement » de cet investissement (notamment tout ce qui relève des travaux de terrassement et VRD) doit également être amortie, selon l'expertise de Monsieur le Receveur d'Embrun. Dans ces conditions, afin de ne pas trop pénaliser les budgets de fonctionnement à venir, il est nécessaire d'augmenter les durées d'amortissement de ces équipements.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2005-07 du Comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. prévoyant les cadences d'amortissement ;
- La délibération n°2008-60 du 8 décembre 2008 complétant la précédente ;
- La délibération n°2013-14 du 22 février 2013 fixant la cadence d'amortissement des équipements issus de Port propres ;
- La délibération n°2015-11 du 11 février 2015 fixant la cadence d'amortissement des équipements issus de Port propres.

CONSIDERANT :

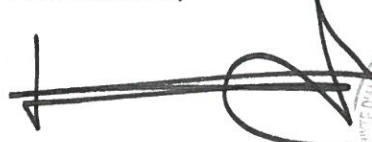
- La nécessité exposée par le Président de modifier la cadence d'amortissement,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 1^{er} octobre 2015 :

- **DECIDE** de compléter les cadences d'amortissement prévues par les délibérations n°2005-07 et n°2008-60 par la catégorie suivante :
 - Station d'avitaillement 35 ans
 - Aire de carénage 50 ans

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Victor BERENGUEL

